

Newsletter

Édition mai 2022

Concept de test du eRelevé fiscal

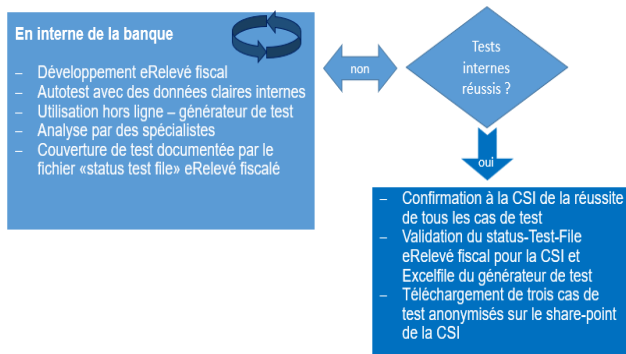
Afin de pouvoir réaliser efficacement le processus de test annuel des eRelevés fiscaux pour les banques, les cantons et la CSI sont en train de revoir le concept de test.

Le plus grand changement dans le processus de test concerne le re-testing annuel. Avec cette Newsletter, la CSI vous présente au préalable le nouveau processus du re-testing :

Il est prévu de débiter par les entretiens d'échange entre banque et la CSI en juin 2022, avec pour objectif de terminer le processus de test d'ici fin novembre.

Nous demandons à toutes les banques de procéder d'abord au "self-testing" au sein de l'établissement. La liste des recommandations de la CSI pour les données de test doit aider les banques à établir les rapports de test :

[Liste de recommandations pour les données de test 2022 .pdf \(sphosting.ch\)](#)



Nous prions les banques de documenter tous les cas de test pertinents pour l'acceptation dans le fichier "Status de tests eStA" (eRelevé fiscal), qui est déposé sur le Share-Point de la CSI dans le dossier de la banque concernée sous "Bug Base et Status".

Dès que tous les tests auront été effectués par les banques et qu'ils ne présentent aucune erreur (toutes les positions sont "vertes" ou "grises"), nous demanderons aux banques de confirmer que les auto-tests sont terminés et qu'ils sont saisis dans le Status-Test-File sur le Share-Point de la CSI.

En outre, nous vous prions de télécharger au maximum trois cas de test anonymisés sur le share point de la CSI dans le dossier de la banque concernée sous "Upload 2022" ainsi que les Excelfile du générateur de test.

Si les banques ne parviennent pas à résoudre les problèmes de violation de schémas et de messages d'erreur (Excelfile = rouge) lors du testing interne, la CSI les aide volontiers dans leur analyse. Les banques peuvent transmettre ces cas (de manière anonymisées) à la CSI via le Share-Point.

En automne, dès que les versions bêta des logiciels de déclaration cantonaux seront disponibles pour 2022, la CSI coordonnera les tests de téléchargement des rapports de test des banques avec les cantons.

Après le feed-back des cantons, les banques seront informées par la CSI des résultats des tests de téléchargement des cantons. La CSI n'établira plus de procès-verbaux d'acceptation pour le re-testing.

Dès que le changement du concept de test sera terminé par la CSI, le concept sera publié sur le Share-Point de la CSI. Les banques et les cantons seront informés par la CSI de la finalisation du projet.

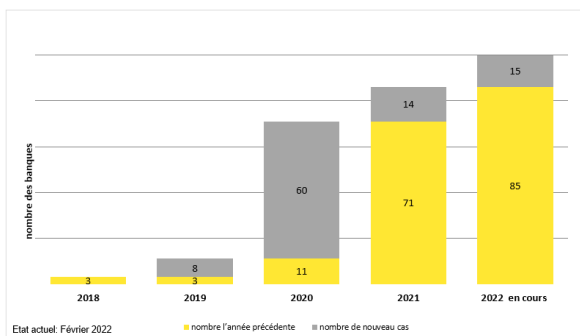
La CSI répondra volontiers aux questions concernant le nouveau processus du re-testing directement lors des entretiens d'échange entre les banques et la CSI.

Quels sont les autres points importants lors du testing ?

La CSI constate régulièrement que les filigranes des rapports de test sont placés au-dessus du code-barres. Aucun test de téléchargement ne peut être effectué pour ces rapports.

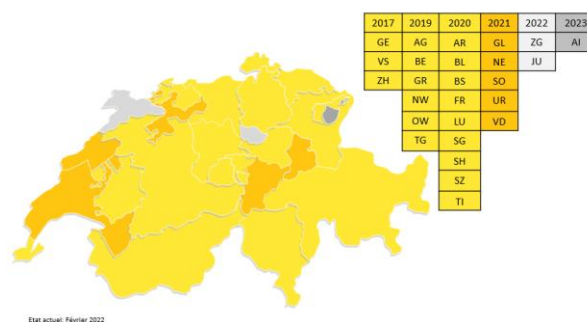
Mise en œuvre du eRelevé fiscal par les banques

Pour 2022, 15 banques ont déjà fait part de leur intérêt pour la mise en œuvre du eRelevé fiscal. Si toutes les "nouvelles banques" introduisent la norme eCH-0196 d'ici la fin de l'année, plus de 100 banques auront mis en œuvre ledit eRelevé fiscal en Suisse.



Mis en œuvre du eRelevé fiscal dans les cantons

Le canton du Jura nous a informés que, contrairement à ce qui était prévu, il mettra en œuvre le eRelevé fiscal dès cette année. Dès 2024, il sera possible dans toute la Suisse de télécharger les eRelevés fiscaux directement dans les logiciels de déclarations d'impôt des Administrations fiscales cantonales.



eRelevé fiscal light

Suite aux réactions des cantons, nous souhaitons attirer votre attention sur un « point sensible » du eRelevé fiscal light. Pour les clients qui reçoivent leur attestation d'intérêts et de capital sous forme d'un eRelevé fiscal light, mais qui ont également un dépôt de titres et ne reçoivent pas de eRelevé fiscal pour ce dépôt, risquent de ne télécharger que le eRelevé fiscal light dans le logiciel de déclaration d'impôt, sans compléter manuellement l'état des titres.

Afin que les clients ne courent pas le risque de ne pas déclarer leurs titres dans leur déclaration d'impôt, nous vous soumettons ci-après des solutions possibles et ou des recommandations à ce sujet :

- Les clients qui ont un dépôt de titres ne reçoivent pas d'un eRelevé fiscal light. Tous les revenus d'intérêts et de capitaux des comptes bancaires sont inclus dans le eRelevé fiscal. Un eRelevé fiscal complémentaire n'est pas nécessaire.
- Veuillez informer vos clients que le eRelevé fiscal light n'est pas un eRelevé fiscal à part entière. Le eRelevé fiscal light ne contient pas les titres et les informations fiscales pertinentes qui s'y rapportent. Si les clients ne reçoivent pas de eRelevé fiscal, ces informations doivent en outre être complétées par le client dans sa déclaration d'impôt.
- Cette information au client est particulièrement importante lorsque la banque établit pour tous ses clients un eRelevé fiscal light sous forme d'une attestation d'intérêts et de capital et qu'elle ne procède pas à un contrôle du dépôt.

Réforme de l'impôt anticipé

Le 17 décembre 2021, la réforme de l'impôt anticipé a été soumise au vote final du parlement. Le projet du Conseil fédéral a cependant été considérablement modifié. Par exemple, une disposition transitoire a été introduite, selon laquelle seules les nouvelles émissions sont concernées par la suppression de l'impôt anticipé.

Le référendum sur la réforme ayant déjà abouti, la décision sera prise à l'automne lors du vote référendaire. Nous reviendrons sur ce sujet après la décision.

Nouvelle home page du eRelevé fiscal

Le 14 mars 2022, notre nouvelle home page pour le eRelevé fiscal, qui a été revue sur le plan technique et sur celui du contenu, a été mis en ligne, www.eSteuer.ewv-ete.ch

La CSI y publie des informations accessibles au public sur le eRelevé fiscal.

Contact

Inge Bartosch

Direction coordination eRelevé fiscal

Déléguée adjointe CSI domaine informatique

Conférence suisse des impôts CSI

inge.bartosch@ssk.ewv-ete.ch